

PANAMA, L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT



Banque aux îles Caïmans. Ce territoire des Caraïbes fait partie des nombreux paradis fiscaux.

ÉCONOMIE. La révélation de l'évasion fiscale de milliers d'individus au Panama obéissait probablement à des fins politiques. Mais l'affaire permet de révéler une industrie planétaire largement ignorée des populations.

PAR LUDOVIC GREILING

Quarante ans après les premières suppressions des barrières aux capitaux, les dits paradis fiscaux sont devenus un phénomène structurel. « Les paradis fiscaux sont au cœur des marchés financiers et non à la marge, explique le docteur en géopolitique Vincent Piolet, auteur de *Paradis fiscaux : enjeux géopolitiques* (éd. Technip, 2015). En France, on parle de territoires de complaisance. On les caractérise par une fiscalité faible ou nulle pour les opérateurs étrangers, une opacité sur les transactions et les noms

de trusts, et une certaine stabilité politique sans laquelle il n'y aurait pas d'afflux de capitaux ». Le montant de cet afflux de capitaux est difficile à chiffrer. Cependant, l'étude des balances des paiements déclarées par les États et les territoires de complaisance permet d'évaluer les dépôts qui y sont inscrits entre 5 000 et 10 000 milliards de dollars (soit 4 500 à 9 000 milliards d'euros).

À ce jeu, la place financière de Londres est reine, puisque trois dépendances de la Couronne britannique

(Jersey, Guernesey et l'île de Man) ainsi que plusieurs de ses territoires d'outre-mer (Îles Vierges britanniques, îles Caïmans, Bermudes, Gibraltar) concentrent plus d'un quart des dépôts mondiaux, si l'on en croit un rapport diligenté par le Trésor britannique en 2009. Les États-Unis sont très bien placés. Ils bénéficient non seulement de territoires de complaisance historiquement proches, comme les Bahamas, mais ils possèdent avec l'État du Delaware un paradis fiscal interne. La petite ville américaine de Wilmington abrite ainsi un bureau d'affaires qui domicile à lui seul pas moins de 217 000 sociétés !

UNE UTILISATION STRUCTURELLE

« Chaque puissance dispose plus ou moins de son propre paradis fiscal, explique Vincent Piolet. La France va plutôt utiliser Monaco ou Andorre, États qui coopèrent avec Paris, l'Italie sera portée vers San Marin et Monaco, l'Allemagne vers le Liechtenstein, la Chine et le Japon vers Hong Kong, Macao ou Singapour, l'Australie les Vanuatu, les riches émirats et royaumes arabes créent des 'free zones' comme Jebel Ali à Dubaï ». Mais tous les territoires de complaisance ne sont pas aussi spécialisés les uns que les autres. Les îles Caïmans sont ainsi les experts incontestés de l'accueil des fonds spéculatifs. Les Îles Vierges britanniques sont spécialisées dans l'enregistrement de sociétés en fiducie (trusts) opaques. Et Panama ? Nos recherches tendent à montrer que ce pays d'Amérique latine est loin d'être le principal centre *off-shore* dans le monde, ni le plus contestable.

Les motivations de ceux qui utilisent les territoires de complaisance sont variables. Banquiers, assureurs et fonds spéculatifs auront tendance à y inscrire sièges sociaux ou filiales afin de créer des produits financiers interdits chez eux. C'est ainsi que pas moins de 9 000 *hedge funds* ont placé leurs sièges sociaux aux Îles Caïmans. Mais ils ouvrent également des filiales pour faciliter la gestion de leurs clients. Un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires publié en janvier 2013 révélait que les entreprises françaises du secteur financier possédaient 374 filiales en Suisse, 721 au Luxembourg, 196 aux Îles Caïmans, 219 à Singapour, 181 aux Bermudes, etc.

DES CABINETS D'AVOCATS SPÉCIALISÉS

Parmi les clients des banques, on trouve les entreprises multinationales, attirées par la simplification du droit que permettent les territoires de complaisance ou par l'absence de taxes. Créer de nombreuses filiales dans des paradis fiscaux est devenu la norme dans le monde des très grosses entreprises. Quelques exemples ? La société Ikea prélève 3 % de royalties sur tous ses magasins en France. L'argent est viré à une société néerlandaise, détenue par un holding luxembourgeois, lui-même propriété d'une fondation au Liechtenstein. Les États français et suédois ne peuvent ainsi taxer ni les bénéfices de l'entreprise, ni les revenus de son propriétaire. C'est avec des techniques similaires qu'un géant comme Apple a pu échapper à la majorité des impôts et accumuler une trésorerie gigantesque de 200 milliards de dollars. Ou que l'homme d'affaires franco-israélien Patrick Drahi, propriétaire de SFR et de Numéricable, en train d'acquérir de nombreux médias français, a dissocié formellement sa personne et ses avoirs en ouvrant une fiducie dans un paradis fiscal.

Les particuliers auront quant à eux tendance à chercher à échapper à leurs propres « enfers fiscaux », mais leurs capacités de défense sont moindres. Enfin, les gangs du crime organisé et les partis politiques utiliseront les territoires de complaisance afin de blanchir de l'argent ou cacher les sommes issues des détournements de fonds public.

Facile ? Pas tant que ça. Les techniques de transfert d'argent dans les paradis fiscaux, inaccessibles à la grande majorité de la population, sont inventées par des cabinets spécialisés très fortement rémunérés : Appleby aux Bermudes, Carey Olsen à Guernesey, Walkers Global aux Îles Caïmans, etc. Auxquels il faut ajouter les grands cabinets de conseil et d'audit, KPMG, Deloitte, PricewaterhouseCoopers et Ernst&Young. Des fiscalistes très pointus y jouent avec les lois et les textes pour trouver des solutions légales ou quasi légales. Est-ce la loi qui pose problème ? Non, répond le géopolitologue Vincent Piolet, « il ne faut pas faire l'erreur de judiciariser l'évasion car c'est un problème politique ». ■

UNE NOUVELLE AFFAIRE DE PANAMA TRÈS POLITIQUE

Le scandale de l'évasion fiscale par le biais d'un cabinet d'avocats panaméen aura fait une victime : le premier ministre islandais, démissionnaire quatre jours après les révélations. Jusqu'ici, l'homme s'était distingué pour avoir écarté l'entrée de l'Islande dans la zone euro. Autres cibles notables : un « proche » de Vladimir Poutine, des « proches » du premier ministre chinois, un « proche » du Front national, ou encore le chef du gouvernement britannique David Cameron, premier

responsable européen à organiser un référendum sur la sortie de l'UE. Aucun nom américain ne figure dans les listes divulguées. À l'origine de ces informations, on trouve un consortium regroupant une centaine de journaux, l'Icij. Basé à Washington, il distille des informations que sont censés reprendre les médias partenaires (en France, le relais est assuré par *Le Monde*). Parmi les financiers de l'Icij, on retrouve plusieurs fondations américaines, dont la désormais célèbre Open society du représentant

des intérêts monétaires états-uniens, Georges Soros. « L'enjeu des paradis fiscaux dépasse les mesures et les règlements : c'est la souveraineté des grandes puissances qui en est au cœur », écrivait le spécialiste Vincent Piolet en 2015 dans *Paradis fiscaux, enjeux géopolitiques* (éd. Technip). Une réorientation des flux *offshore*, dont la finance américaine tire un très grand bénéfice, se met en place ». Après la Suisse, après Chypre, c'est en effet le Panama qui pourrait rentrer dans le rang. ■ L.G.